



# SNCL infos

SNCL INFOS n° 8 du 08/12/08 au 21 /12/08



## 2009 sera une bonne année... pour la mobilisation !

Le gouvernement poursuit son entreprise de **démantèlement progressif du service public d'éducation**.

En effet, aucune concession n'a été faite sur les 13 500 fermetures de postes et chaque mois nous apprenons que de nouvelles missions sont transférées à des officines privées.

Le report de la réforme des lycées est une décision sage, compte tenu de la proximité de la rentrée 2009 et du flou qui règne autour du contenu de cette réforme.

**Mais il y a toujours le risque que la nouvelle mouture issue de ce recul n'aggrave encore les choses.**

**Enfin le voile vient de tomber sur le volume horaire des classes de seconde bac pro.** Globalisation triennale et annualisation de l'horaire, amputation de l'horaire disciplinaire constituent autant d'éléments inacceptables parce qu'ils nuiraient à la valorisation de la voie professionnelle et aux poursuites d'études de ses élèves.

Nous nous mobilisons donc également sur ce dossier.

Nous espérons que 2009 sera une bonne année pour chacun(e) de vous, mais ce sera à coup sur une année d'intense activité syndicale et de mobilisation.

Marc GENIEZ

## Corps nationaux du second degré: promotions de grade et de corps

### Promotions de grade : accès à la hors classe :

- **Certifiés, P.L.P., C.P.E., professeurs d'EPS :**

La procédure utilisée les années passées est **re-conduite**. Il n'est pas nécessaire de faire acte de candidature: tous les collègues classés au moins au 7<sup>ème</sup> échelon au 31 décembre 2008 et, pour les seuls certifiés et professeurs d'EPS, ceux qui pourront justifier au 1<sup>er</sup> septembre 2009 de 7 ans ou plus d'activité dans ces corps devront voir leur situation examinée de manière "approfondie".



La constitution des dossiers se fera exclusivement par l'outil de gestion Internet « i-Prof ».

Tous les personnels promouvables seront informés individuellement qu'ils remplissent les conditions statutaires par message électronique via i-Prof. Les modalités de la procédure leur seront précisées dans ce même message.

- **Agrégés :**

**La note de service confirme la procédure employée l'an passé: absence de candidature et utilisation d'I-prof.**

La note de service prévoit un barème national en trois parties, toutes trois sur 100, qui sont : la notation, l'avis des chefs d'établissements et des corps d'inspection et enfin l'appréciation arrêtée par le recteur.

Pour l'ensemble des corps nationaux, l'inscription au tableau d'avancement dépendra essentiellement des avis des chefs d'établissements, des corps d'inspection et des recteurs.

**L'abandon en 2005 des règles prises en compte pour l'accès à la hors classe** et la prise en compte d'une multitude de critères aussi vagues que difficilement quantifiables et comparables ne peut qu'accroître l'incompréhension et les sentiments d'injustice des collègues.

C'est pourquoi **nous persistons à exiger pour les corps nationaux du second degré le retour aux procédures en vigueur de 1989 à 2004** qui, bien qu'imparfaites, étaient lisibles, comprises et admises par les personnels.

### Promotions de corps : listes d'aptitude:

Les candidatures seront saisies **du 8 au 28 janvier 2009**.

- **Accès au corps des agrégés :**

Les dossiers de candidature doivent comporter un curriculum vitae et une lettre de motivation, réalisés **en ligne lors de la saisie de la candidature dans l'application Internet i-Prof**.

- **Accès au corps des certifiés et des professeurs d'EPS:**

Les candidatures se feront au niveau académique par la procédure SIAP accessible sur Internet à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/pid61/siap-systeme-information-aide-pour-les-promotions.html>

## Déplafonnement des heures sup'



L'administration vient d'annoncer un nouveau projet de décret : **le nombre d'heures supplémentaires que les personnels pourront dorénavant avoir à assurer ne connaîtra plus de limites .**

Une décision prise dans la droite ligne du prétendu « *Travailler plus pour gagner plus* » à décrypter : « **travaillez plus, nous recruterons moins** » !

Car en effet, une redistribution en heures supplémentaires des besoins d'enseignement permet de fermer des postes, dispense du recours aux non titulaires et évite de mécontenter les familles, au détriment de l'enseignement bien entendu.

Quant à l'« amélioration de la condition enseignante » dont il a été un temps question, voilà une espérance encore bafouée.

Ainsi le décret du 26 août 2005 créant le remplacement de courte durée ( 60 heures maximum par an et 5 heures par semaine) **n'aura désormais plus cours. Le plafonnement va tout simplement disparaître .**

Compte tenu des besoins de remplacement dans les établissements, ce sont **les collègues qui vont faire les frais de la politique de fermeture massive de postes, de gré ou de force.**

Ce déplafonnement que nous qualifions d'irresponsable se fera nécessairement **au mépris le plus total de l'intérêt des personnels comme de celui des usagers** ; le service public dans son ensemble va se dégrader. Car le déplafonnement des heures supplémentaires concerne les trois fonctions publiques.

Ainsi, notamment dans l'hospitalière, le personnel soignant pourrait très rapidement se voir chargé d'horaires encore plus lourds. Pensez-y lorsque vous devrez être pris en charge par une équipe médicale déjà surmenée... Rassurant, non ?

Pour que le gouvernement puisse justifier sa **politique acharnée d'étranglement de l'emploi public, la sécurité, la santé et l'avenir de tous sont menacés.**

**Jusqu'où pourront-ils tirer sur la corde ?**

**Toute l'équipe du SNCL-FAEN vous souhaite , à vous et à tous ceux qui vous sont chers, de très bonnes fêtes de fin d'année.**



## Voie professionnelle : les premiers effets pervers de la réforme

Malgré nos demandes répétées, aucune réflexion poussée n'est menée sur l'orientation, aucune relance des CAP et des SEG-PA/VEREA n'est amorcée.



Pire, aujourd'hui certains "penseurs" prennent conscience qu'un bac pro 3 ans avec un BEP intégré "bidon" va augmenter les sorties sans qualification du système éducatif !

Alors, dans les rectorats l'heure est au bricolage et à la création de CAP intégrés au bac pro, mais comme le CAP est en contrôle en cours de formation, le délire devient complet.

Demain, et au sein des mêmes classes (à 30 élèves en enseignement général) les PLP devront préparer certains jeunes au bac pro, d'autres au BEP intégré et d'autres encore au CAP...



Vive l' "individualisation des parcours" version DARCOS, vive le bazar absolument pas organisé!



## Réforme des lycées

La forte participation aux dernières élections professionnelles montre bien au ministre l'inquiétude des personnels pour l'avenir de l'éducation en France.

La mobilisation accrue des professeurs de lycée est plus spécialement en liaison avec une réforme dont, ni les enseignants ni les lycéens ne veulent, du moins dans ces conditions.

En effet, une **réforme digne de ce nom ne s'improvise pas, ne se décrète pas mais se concerte .**

On ne réforme pas le lycée dans le seul souci budgétaire .

Nous connaissons à peu près l'horaire prévu pour les élèves **mais quid de l'horaire des professeurs ?**

Cette réforme pourrait constituer une première étape à l'**annualisation du temps de travail et à la remise en question des statuts de 50 .**

La pression exercée par le SNCL, l'APBG et l'Académie des sciences a permis de remettre dans le tronc commun les "sciences expérimentales" mais les SVT et les sciences physiques ne font désormais plus qu'un et l'horaire va donc être fortement entaillé.

Quid des SES ?

Conséquence des manifestations et de l'hostilité grandissante, le ministre a déclaré le 16 décembre qu'il reportait la réforme et souhaitait « prolonger les discussions sur le lycée. »

Nous attendons la suite... car la **nouvelle donne pourrait encore être pire.**